



Le bailleur refuse les cheques du loyer

Par **luxyor**, le **10/05/2010** à **23:56**

Bonjour,
suite à un problème avec mon bailleur, celui-ci me retourne les cheques du loyer envoyés par lettre recommandée.
Comment et où puis-je les mettre à sa disposition pour démontrer par la suite que j voulais continuer à payer mon loyer ?
Merci d'avance.

Par **fabienne034**, le **11/05/2010** à **09:00**

BONJOUR,

vous allez à votre banque, et vous demandez de consigner les sommes sur un compte avec intérêts.

POUR TOUT SAVOIR SUR LE BAIL DE LOGEMENT

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **luxyor**, le **11/05/2010** à **20:26**

Bonsoir et merci de votre réponse.
C'est aussi simple que ça ? Pas besoin d'huissier, juge ou autre autorité ? Et comment

signifier à mon bailleur que ces sommes sont à sa disposition ?
Merci, cordialement.